

est devenu vacante ; un acte du parlement ordonnait que la personne qui occuperait cette place devrait avoir eu au moins dix ans de pratique comme avocat. Mais comment le ministre n'a-t-il interprété cette loi ? En nommant un individu qui n'avait pas pratiqué pendant dix ans. Il est bien connu à Québec que le monsieur qui a été nommé à cette place n'a jamais pratiqué du tout, ou que s'il l'a fait, il y a bien longtemps. Loin d'avoir des clients, il fallait absolument lui procurer du pain. Mais je n'entreprendrai point de passer en revue tous les actes repréhensibles du gouvernement. Je dois laisser à mes amis de convaincre cette chambre que le ministère actuel est incapable de donner au pays les mesures dont il a besoin, et qu'au lieu de représenter la majorité, il ne possède nullement la confiance publique.

M. LA TERRIERE.—M. l'Orateur, je ne dois pas sur cette question donner un vote silencieux. Tout ce que je regrette c'est de n'avoir pas le talent de la parole pour exprimer tout ce que comme canadien je voudrais dire à ce sujet.

Jamais l'Angleterre ne pouvait en venir à une décision plus absurde pour tranquilliser les dissensions du Canada que d'unir les deux provinces en une seule assemblée législative. Ces dissensions n'ont point été produites par le peuple, mais bien de la mauvaise administration de la colonie, tel que le signale d'une manière évidente le rapport mémo de lord Durham, dissensions auxquelles on aurait pu remédier d'une manière moins impolitique que par l'union.

Traiter les gens comme des machines à expériences, les diviser, les brayer, les pressurer et chercher ensuite à les amalgamer par des proportions criantes dans les différentes branches de la représentation, dans le conseil même, n'était-ce pas qu'il y avait de plus mal-à-droit et de la plus grossière injustice.

Un gouvernement basé sur des injustices, doit tôt ou tard s'écrouler. Comment le remplacer par des tentatives, par des expériences nouvelles plus dangereuses dans leurs conséquences que celle que nous faisons aujourd'hui.

La confédération de toutes les provinces, ce serait le premier pas à l'émancipation et à l'indépendance du reste de l'Amérique.

Si l'on veut éviter cette catastrophe, c'est de persévérer dans les injustices que l'on nous fait subir tous les jours.

On nous recommande, en nous promettant un meilleur sort, cette courte prière : Oubli du passé, patience pour le présent, et espérance pour l'avenir.

Mais M. l'Orateur, cette prière est bonne pour notre avenir métaphysique, mais pour notre avenir matériel, ce sont des fers ; c'est l'ancêtrement que l'on nous destine. Il faudrait être sourd et aveugle pour ne pas s'en apercevoir.

On a profité, pour accomplir et vouloir justifier ce coup d'état, cette violence criante contre tout un peuple, de la spécieuse raison des déplorables troubles du Bas-Canada, soulevés par les carabins du Montréal, défiant le seul coupable, le gouvernement d'alors, de les arrêter.

Il n'est pas possible que cette organisation depuis longtemps désorganisée, que cet état de choses, dure plus longtemps.

Je me joins au Bas-Canada, que ces messieurs ne représentent pas, je proteste contre eux au nom de mes constituants. Je leur déclare que ce ne sont pas des noms, mais des actes de Justice qui auraient pu faire revivre la confiance de nos constituants en des noms entretiens célèbres dans les annales du pays, noms qui depuis peu ont été prêtés pour diviser, compromettre, vendre les débris du Bas-Canada. N'avons nous pas la déclaration du commissaire des terres de la couronne au sujet de la seigneurie Lauzon et par une conséquence naturelle de cette déclaration, on doit-on pas entendre la perte de tous les biens des jésuites ; cette déclaration mise en scène ferait pâlir la tragédie comique de l'ancien maréchal de Venise Shylock.

Dix huit mois de pénitencière qu'a subi un de ces lions messieurs, sans danger, auraient pu être pu effacer le souvenir des maux passés, si ce monsieur ne s'était pas placé depuis je regrette infiniment de le dire, dans une fautive position.

Quo le gouvernement ait en la faiblesse, pour ne pas nuire d'une autre expression, d'appeler aux honneurs de la colonie de tels hommes après les troubles de 1837, et d'en former son conseil, est pour moi une de ces joies politiques inexplicables, à moins donc de penser que le gouvernement pour couvrir toutes les apparences de ses machinations politiques ait eu besoin de ces têtes déclinées, de ces anges précipités, prosaïques, pour consacrer l'asservissement des Canadiens-français.

Co ministère comptait trop sans doute sur le fait que les dépravations morales comme les difformités physiques, qui choquent à la première vue, viennent à s'effacer, et qu'à force de nous faire voir des objets hideux, on s'y habituerait, et que le plus grand nombre finirait par s'apprivoiser et s'associerait à de telles monstruosités.

C'est un secret qui, j'espère, ne fera pas plus longtemps fortune en Canada. Il est temps que les intérêts du pays, l'indépendance de la représentation nationale que ce petit conciliabule ministériel voudrait nullifier en paraissant d'accord avec le chef de l'exécutif, prévalent sur ces machinations ministérielles.

Un mot, si vous plaît, M. l'Orateur, sur les adieux de l'ex-procureur du roi du Haut-Canada à cette chambre, et qui de sa part était mettre le comble à son habileté, et à ses ruses administratives.

Lorsqu'interpellé il n'avait point accepté une commission de juge, sa réponse définitive fut : « dans 12 heures, j'aurai cette commission dans ma poche. » N'était-ce pas nous dire en bon français, de la manière la plus outrageante, que le bon Dieu ne bénisse et que votre mauvais génie vous emporte.

Je prie donc en grâce les messieurs qui sont censés représenter le Bas-Canada de se rappeler cet adieu et de remettre leur portefeuille ; c'est un coup bien rude à leur conseiller, ils en seront peut-être malades, mais il est un moyen d'abréger leurs souffrances c'est de quitter le poste où l'on ne peut plus rester avec dignité pour soi et encore moins pour l'utilité de la chose publique ; à l'appui de ce conseil, je prendrai la liberté de lire la lettre de M. Papineau en date du 1er d'avril, adressée à M. Caron : Montréal, 1er avril, 1847.

Monsieur.—Permettez moi de vous référer à ma lettre du 17 du mois dernier, dans laquelle je vous ai transmis le memorandum de Son Excellence, et à la vôtre du 13 du même mois dans laquelle vous témoigniez être prêt à faire tout en votre pouvoir pour effectuer ces intentions bienveillantes. Le moment est arrivé, suivant moi, de venir de l'avant, et de vous proposer vous-même, et d'entrer dans le conseil exécutif comme président du conseil. Au moyen d'arrangements entre nous conseillers, lesquels, nous avons lieu de le croire, seront approuvés de Son Excellence, on pourrait mettre à la disposition de nos compatriotes la charge de procureur-général, et je dirai même celle de commissaire des terres de la couronne, s'ils ont de l'objection à m'y voir. Il y a aussi vacante une place d'assistant secrétaire provincial.

Sans vouloir ici examiner ou décider jusqu'à quel point les canadiens-français comme tels forment ou doivent former un parti politique, il est un fait notoire constant que l'on ne peut révoquer en doute, et qu'il me semble que ni gouvernants ni gouvernés ne doivent perdre de vue dans les arrangements ministériels. Ce fait, c'est que lors de la cession du Canada à la Grande-Bretagne, nous existions comme corps social ; que les membres de ce corps possédaient des lois, des usages, des institutions, une langue, une religion, des établissements de différents genres qui n'existaient pas dans l'empire auquel nous avons été cédés, ou en différaient totalement. Que, néanmoins toutes ces choses, au moins la plus grande partie, nous ont été formellement et solennellement garanties par la plus haute autorité de l'empire, le parlement tout puissant, le pouvoir suprême. Que par conséquent, tant que nous serons attachés au droit que nous avons de les conserver et de les maintenir intactes, il est de notre devoir, de tous et de chacun de nous de faire en sorte que dans toutes les combinaisons qui peuvent être la suite et la conséquence de la lutte des partis politiques, et qui seront toujours inévitables dans un gouvernement représentatif et constitutionnel, il y ait toujours dans l'administration un nombre plus ou moins grand d'individus appartenant à notre origine, pour veiller à la protection de nos droits sociaux, indépendamment de nos droits politiques.

Leur activité ou leur inertie ne peuvent être que le résultat de l'influence et de la prépondérance momentanée ou passagère des partis politiques si sujettes à des fluctuations incessantes. Et dans un tel état de choses, je suis convaincu que tout homme raisonnable ne pourra qu'approuver la conduite de ceux qui voudront profiter de l'offre faite par Son Excellence, et qui leur permettra de travailler avec efficacité au bien être de toute la société.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec toute l'estime possible, votre très-humble et obéissant serviteur. (Signé) D. B. PAPINEAU. L'hon. R. E. Caron, Québec.

Je le dis donc M. l'Orateur, je rougis pour l'auteur de cette lettre et de son cabinet. En effet, M. qui pense d'un cabinet qui fait faire de telles déclarations, et qui n'a pas honte de le faire répandre en plein conseil, par son président en face de celui même auquel elles ont été faites. L'état public a déjà amplement dédommagé le monsieur de la mauvaise foi de notre cabinet et du coup qu'il vient de lui porter. C'est un aveu de la part de ce monsieur et de tous ses associés solidaires, que le cabinet constitué comme il l'est ne peut plus marcher.

Le président du conseil législatif qui sans doute comme membre du cabinet a donné son approbation aux déclarations de principes contenus dans cette lettre, s'est crachement mis en contradiction avec ses collègues en répudiant par son casting vote tous ces principes.

Vous savez, M. l'Orateur, qu'un acte énergique du gouvernement aurait facilement fait avorter ce qui n'était alors qu'un jeu d'enfants, et que pour se protéger contre l'audace de ces jeunes fanfarons, les enfants de la liberté en se voyant insultés, sans protection quelconque de la part du gouvernement, se virent pour ainsi dire forcés de s'organiser semblablement et de se mettre sur la défensive. Voilà l'origine des troubles. Peut-on loyalement dire que le Bas-Canada a participé à ces scènes de désordre bien plus graves dans le Haut qu'elles n'ont été dans le Bas-Canada ? On a eu aucun égard aux services rendus par les canadiens, qui ont si fortement contribué à conserver le Canada à l'Angleterre en deux circonstances décisives, en 1775 et 1812, en 1812 surtout, quand on se rappelle que des hommes, l'élite alors de nos canadiens, les Bidard, etc., incarcérés par le tyran Craig, sur des soupçons de haute-trahison furent les premiers en sortant de prison à voter l'organisation d'une milice défensive, l'argent nécessaire pour la soutenir et que ces mêmes hommes volèrent à la frontière pour repousser l'invasion. Pour tous ceux qui connaissent des faits qui peuvent se renouveler d'un jour à l'autre, on peut à peine croire qu'un gouvernement oubliant si légèrement de tels services, ait pu prendre la résolution de priver tout un peuple de ses franchises politiques pour des maux dont le seul gouvernement colonial a été coupable.

L'union ne nous a été imposée que comme un moyen d'écraser la prépondérance française et de plus, pour remédier à la banqueroute du

Haut-Canada qui n'aurait jamais accepté cette union sans cette considération. Voyez les mémoires de lord Sydenham page 132. « Du despotisme pendant 10 ans est ce qu'il y a de mieux à faire pour les canadiens », page 148.

C'est aux conditions suivantes que le Haut-Canada a souscrit à l'union. 50-membres pour le Bas-Canada 62 pour le Haut—siège du gouvernement au Haut-Canada.—Voteurs, autres que ceux qui possèdent en commun socage en 1845, défranchisés. Langue française dans la législature et les cours de justice abolie, page 152.—

Pour couvrir d'un prétexte des actes d'injustices aussi criants, c'était dit-il, lui et ceux qui veulent l'asservissement des canadiens pour les assumer, les amalgamer et faire de nous un seul peuple.

Depuis six ans que se poursuit cette triste expérience, le résultat nous a convaincu et nous convaincra tous les jours de l'impossibilité pratique d'une telle amalgamation. C'est bien en théorie mais en pratique ce n'est plus la même chose. Vous voyez tous les jours se renouveler les scènes d'opposition qui existaient entre la chambre du Bas-Canada et le conseil législatif. Ici, c'est entre le Haut et le Bas-Canada.—Ce sont les mêmes éléments de discorde sous un autre nom.

Tous les troubles du Bas-Canada sont sortis de cette source, et ce n'est pas notre conseil responsable, qui absorbe, qui nullifie pour ainsi dire l'action de la représentation, qui remplace et sert de contrepois, quelque soit jamais sa composition, à un semblable état de choses et à des arrangements aussi iniques.

Le ministère responsable ici, au lieu d'attaquer, de combattre, d'absorber la puissance royale comme en Angleterre, s'efface de lui-même, sert d'armes, de bras armé, de discorde, de moyen de division entre nous, quand chaque fois il plait ou plaira à un gouverneur d'avoir raison et de répudier son cabinet. L'administration Metcalfe en est un exemple frappant.

Avec toute la bonne foi, car enfin l'on nous fait marcher ainsi, malgré nous, puisque l'on a accepté ce mode de neutraliser l'union pour la rendre moins malheureuse plutôt que d'en demander le rappel, condition à laquelle furent faites les élections en 1843 et dont on n'aurait jamais dû dévier—ce serait un miracle que de trouver en ce corps une égale protection, quel que soit sa composition. D'un côté en lutte avec la justice, de l'autre avec l'argument irrésistible de £1000 à 15 cents louis, ce qui dans presque tous les cas fera faire aux membres de ce cabinet des concessions pour se maintenir au pouvoir et garder leurs salaires.

Je veux bien croire néanmoins pour le présent qu'il y a d'honorables exceptions. Nous en avons la preuve dans les correspondances différentes qui ont été entamées et rompues depuis deux ans sans faire broncher de leur position ces honorables exceptions.

Mais toujours le mal continue. J'aimerais autant le pouvoir despotique d'un conseil spécial qu'un gouvernement qui est obligé d'acheter sa majorité. Je le demande sans passion, je le demande à la raison, un pays sous un semblable régime, peut-il prospérer ? ou tout au contraire n'est-il pas le patrimoine, n'est-il pas dévalué par un myriade d'intrigants intéressés à fomenter toutes espèces de discordes en faveur du pouvoir qui a le patronage de toutes les faveurs, et qui veut même pour se maintenir jusqu'aux sièges de la justice ; peut-on pousser la corruption plus loin ? Pour moi, M. l'Orateur, je crains que bientôt on ne saura point où arrêter ; il faudrait être aveugle pour ne pas prévoir qu'avec l'union continue, nos lois, nos garanties sociales disparaîtront comme on a fait disparaître nos droits politiques.

Nous en avons eu un autre exemple ces jours derniers dans le conseil législatif de cette province. La voix prépondérante de son orateur a fait négativer et ferait mettre semblablement au néant ces droits, s'il n'était pas de l'honneur de la couronne britannique de les respecter et les maintenir en d'autres lieux ; hier au soir encore, en vertu de la puissante union et de sa majorité, n'a-t-on pas osé nous proposer un acte de spoliation épouvantable, l'abolition de la tenure seigneuriale, base des lois qui régissent le patrimoine des Canadiens et conséquemment leur code et leur existence civile ? où finiront de tels attentats ?

Je dis donc, M. l'Orateur, que l'acte d'union est un acte monstrueux pour nous Canadiens d'après l'aveu même de celui qui l'a mis en opération.

C'est dans ses conséquences l'acte le plus impolitique qui pouvait nous imposer la Grande-Bretagne.

Le Bas-Canada est le noyau pour l'Angleterre de toutes ses possessions en Amérique. La saine politique de l'empire aurait dû être celle de la prager d'une manière exceptionnelle.

Nous avons tout autant à appréhender du Haut Canada que des Etats-Unis.

Nous différons de lui par notre langue, nos lois et nos habitudes. Le jour que la langue française cessera, perdra son influence ici, l'Angleterre cessera prêtement de dominer en Amérique ; l'émancipation de ses provinces s'accomplira.

Je le dis sincèrement, c'est ma conviction, nous Canadiens environnés de toutes parts par une population de 16 millions d'habitants qui ne parlent pas notre langue, notre seul appui, la seule garantie que nous ayons de nos droits, c'est l'Angleterre. Il est donc essentiellement de notre intérêt de maintenir notre connexion avec la Grande-Bretagne.

Ce qui milite encore contre nous pour l'avenir de notre connexion avec la Grande-Bretagne, c'est l'immense émigration illégitime de l'Irlande que le gouvernement britannique, pour prévenir le mal que le mécontentement de cette population pouvait occasionner chez lui, verse sur nous avec tous ses mauvais souvenirs.

Je laisse tomber cette pensée pour que des hommes d'état puissent approfondir les conséquences politiques d'une émigration qui prend pour ainsi dire le caractère d'une invasion de Visigoths et de Vendales.

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet. Je me renfermerai maintenant dans la question de non confiance.

La révision des actes de la présente administration lors de l'adresse au gouverneur a été faite si complètement et les accusations portées contre ces messieurs, sans réplique de leur part, si écrasante, que ce qui m'étonne le plus, c'est de trouver encore ici, delout, ce corps paralysé, ne donnant signe de vie qu'à la remorque d'une voix ou deux de majorité matérielle. Comme preuve additionnelle de son incapacité ou de son mauvais vouloir, voilà 21 jours de session écoulés et nous n'avons pas encore une mesure de ce corps en progrès devant nous, mais beaucoup de promesses.

Les bureaux de cette chambre sont déjà chargés de pétitions, de projets de bills sur toutes espèces d'affaires privées, ponts, corporations, monnaies à vents etc., pour la dépêche desquelles il en coûte au pays comme il a été dit l'autre jour de £500 à £1000 par jour. Et les grandes affaires de la province pour lesquelles nous avons été convoqués sans doute, vont rester dans la poche de ces messieurs jusqu'aux derniers jours de la session que l'on va vouloir prolonger, sans égard à la saison, pendant laquelle chacun de nous ferait bien mieux de suivre ses affaires que d'attendre bien humblement ici les convenances de ces messieurs. Voilà l'administration que l'on veut imposer au pays.

Voilà pour la province en générale, maintenant pour le Saguenay. Si le présent commissaire des terres de la couronne avait eu de la sympathie pour ses compatriotes d'origine française, n'aurait-il pas pu faire prévaloir son influence ministérielle en leur faveur, après avoir vu de ses yeux, après avoir dépeint si véridiquement l'esprit de travail, le courage, la persévérance indomptable de ces pauvres gens accablés de misère, et qui malgré les obstacles d'un pays jugé jusqu'alors inhabitable, luttant en outre contre les entraves qu'opposent à leurs débâchements, une compagnie de marchands, qui les tient encore dans ses serres, s'enrichit par le monopole qu'elle exerce sur la moitié de ce continent, tient dans l'esclavage par un commerce infame le reste des différents tribus aborigènes. N'aurait-il pas dû dès-je se constituer le protecteur de ces pauvres gens, et proposer à cette chambre une loi toute exceptionnelle en faveur de cette localité telle que promise dans son célèbre rapport.

Le gouvernement donne bien toute sa protection à l'émigration qui nous vient de l'étranger. Pourquoi n'en ferait-il pas autant en faveur de ceux qui sont originaires du pays ? mais ils sont attachés du peché original, voilà la réprobation d'un canadien contre ses compatriotes.

Le commissaire nous a dit plusieurs fois qu'il était chargé d'une correspondance et d'une surveillance au-dessus de ses forces et j'oserais dire au-dessus des forces d'un homme ordinaire.

Pourquoi ne diviserait-on pas ce département, comme nous avons divisé celui de la milice, en bureaux pour le Haut et le Bas-Canada ?

L'organisation de la milice terminée laissera ces départements presque sans occupations. Mais il n'en est ainsi des terres publiques, soit dans l'une ou l'autre section de la province. C'est un nouvel ouvrage qui se succède chaque jour, qui s'accroît.

C'est cette augmentation de besogne dans ce département qui inévitablement y apporte de la corruption.

Le seul moyen de la faire disparaître serait donc de la diviser et obliger les commissaires de chaque division à faire une tournée annuelle pour visiter les bureaux et contrôler la conduite de leurs agents, qui plus ou moins se font des intérêts et s'enrichissent aux dépens des parties qu'ils devraient protéger, ce serait de remettre le bureau de l'arpenteur-général sur le pied qu'il était ci-devant. N'est-il pas ridicule de voir le représentant de l'Ottawa donner des leçons de géométrie à tous les arpenteurs de la province.

C'est à ceux qui succéderont je l'espère, au présent ministère pour le Bas-Canada, auxquels s'adressent ces suggestions. Je pense que cette chambre les trouvera convenables. Je pense qu'un tel arrangement rencontrerait l'approbation de tous les habitants de cette province.

Je laisse à d'autres membres plus habiles que moi à développer l'ébauche imparfaite du tableau que je viens de soumettre à cet hon. chambre, en la priant de vouloir bien m'excuser si pour lui avoir ainsi exprimé mes sentiments, j'ai eu recours au moyen supplémentaire de notes, ce qui rend la parole monotone et affaiblit son effet.

Mais enfin, tout le monde ici n'est point improvisateur—j'aurais un devoir à remplir, et c'est en conclusion la meilleure apologie que je puisse offrir à cette chambre.

M. CHAVEAU.—M. l'Orateur, Si je mêle de nouveau ma voix à toutes celles qui se sont fait entendre dans cette grave discussion commencée dans une autre circonstance, et reprise aujourd'hui sous une autre forme, ce n'est pas que j'ai la prétention de dire rien de neuf ni rien qui puisse changer les convictions de qui que ce soit dans cette chambre. Si cette proposition de l'hon. membre qui représente le comté des Deux-Montagnes, est faite et discutée, c'est parce qu'avec elle et à sa suite, il doit s'ouvrir une nouvelle ère dans la politique de cette importante colonie ; c'est parce qu'avec elle et à sa suite, une opposition active, doit succéder et succédera, (si les conséquences immédiates de ce vote ne nous en épargnent la nécessité) ; à une opposition purement passive. (Ecoutez ! écoutez !)

En même temps que le vote d'aujourd'hui constatera en faveur du ministère une faible majorité numérique dans cette chambre qu'aucun gouvernement en Europe n'oserait voir son existence à un semblable triomphe ; ce vote constatera de plus contre l'administration l'opinion d'une immense majorité des habitants du pays représentée par ce côté-ci de la chambre. (Ecoutez ! Si, alors, des hommes qui n'ont point la confiance de cette immense majorité des habitants du pays s'obstinent à demeurer au pouvoir, si on les maintient dans une position aussi inconstitutionnelle ; alors, nous, représentants de cette immense majorité des habitants du pays, nous aurons fait notre devoir, et ce sera au peuple à faire aussi lui, son devoir. (Ecoutez !)

Je dis, que c'est l'opinion de la majorité des habitants du pays que nous constatons et que nous opposons à la minorité réelle, majorité factice dans cette chambre ! C'est le pays véritable opposé au pays légal, au pays factice, au pays imaginaire qui siège de l'autre côté de la chambre. C'est la voix des élus du peuple, opposés aux représentants des louis pomis aux élus de la fraude, de la corruption, et de la violence. (Rires et applaudissements cyniques à droite. . . Très bien ! à gauche.)

Et, ce que je dis, je vais le prouver. Riez et applaudissez : les chiffres et les faits parleront plus haut que toutes vos clamours ! Voici un tableau, d'après le recensement, de la population comparative représentée par chaque côté de la chambre, et d'après l'état actuel des paris dans cette chambre ; savez-vous quelle population vous représentez ? En tout 472,201 individus. Et nous, savez-vous combien nous représentons de volontés ici ? Pas moins de 795,717 individus ! (Ecoutez ! écoutez !)

Nous sommes les deux tiers du pays, vous n'en êtes guères que le tiers. Vous avez bien ici deux ou trois pauvres voix de majorité dans cette enceinte ; vous en aurez peut-être quatre ce soir ; et avec cela et avec un courage qui fera l'admiration de la postérité, vous faites ici une espèce de contenance. Mais si on décompte, si on analyse votre majorité ; si on se demande qui elle est et d'où elle vient ; que devenez-vous alors ? Ne trouvez-on pas que le grand comté de Montréal avec 64,895 habitants, est contrebalancé par la petite ville de Cornwall et ses 1,439 habitants ? Que le grand comté de Québec, que j'ai l'honneur de représenter dans cette chambre, avec ses 45,676 habitants, se trouve neutralisé par la petite ville de Niagara et ses 2,090 habitants ! Que le grand comté de Dorchester, qui grâce à vous n'est pas représenté à l'heure qu'il est, avec ses 34,826 individus, n'a pas plus de représentation que la petite ville d'Hamilton et ses 2,152 individus ?

Que le grand comté de Huntingdon avec 36,204 individus, ne compte pas pour plus que la petite ville des Trois-Rivières ? Que le grand comté de St. Hyacinthe avec ses 21,973 âmes ne compte pas plus que la petite ville de Sherbrook ? Que le comté du Lac des Deux-Montagnes avec 25,935 âmes n'est pas plus représenté que le petit comté de Russell avec ses 2,481 âmes ! Qu'enfin les six comtés que j'ai nommés et qui n'ont que six voix ont, à eux six, une population de 230,509 âmes ; tandis que les cinq petites villes (dont pentapole nouvelle) et le petit comté de Russell, qui ont aussi eux, six voix, n'ont que 16,162 âmes à eux six !!! (Ecoutez ! écoutez !)

Mais, si ne me bornant point à constater, le recensement à la main, de pareilles monstruosités, je fais un pas de plus ; si je me demande, comment, si peu normal que soit un pareil état de choses, comment encore, on en a tiré parti ; comment non satisfait d'un état de choses dans lequel six hommes pris dans une partie de la province n'ont qu'un dix-huitième et une fraction de plus, des droits politiques accordés à six hommes choisis dans une autre partie de cette province, comment, on s'y est pris pour rendre encore plus mauvaises et plus injustes d'aussi mauvaises et d'aussi injustes proportions ; Si je me demande comment on a fait les élections sous lord Sydenham, et comment on les a faites encore sous lord Metcalfe ; si je cherche, combien de membres siégeant à droite ont été élus aux vi et seu de tout le monde par la force et d'autres par la ruse ; si je cherche combien d'un côté n'ont obtenu que trois ou six voix de majorité, combien de l'autre côté, ont été élus par acclamation, ou par d'importantes majorités que trouverai-je et à quoi se réduira votre majorité de deux voix ! Quelle minime partie de la population ne représenterez-vous point ? Quelle oppression systématique de la majorité par la minorité !

Certes, il y a là de quoi réfléchir ! Lorsque l'acte d'Union fut passé, un pareil état de choses dit frapper vivement ceux qui en étaient les premières victimes. Cependant, depuis, des dangers qui existaient alors, et qui n'existent plus aujourd'hui empêchèrent que l'agitation politique qui devait nécessairement résulter de pareilles iniquités ne se prolongeât au delà d'un certain temps. On comprit que si l'on voulait seulement nous donner franc jeu avec d'aussi mauvaises institutions, nous pouvions encore nous protéger nous-mêmes, et tout en sacrifiant pour un temps, une portion de nos droits épargner au pays, une lutte trop violente peut-être au sortir de celles qui venaient alors de se terminer. Une leçon de justice, la promesse d'appliquer à ces institutions si défectueuses, si menaçantes qu'elles soient, les vrais principes de la constitution, cela a pu modérer pour un temps le sentiment de l'injustice qu'on nous faisait. Et certes notre position était délicate : que devions-nous faire ! Nous, majorité du Bas-Canada, quo de pareilles fraudes électorales, avaient réduit à une petite minorité dans toute la province, que devions-nous faire ? Devions-nous rester isolés ? Ou devions-nous chercher un appui quel que part ? Et, cherchant un appui que part, formant une alliance quel que part, ou du moins convaincus que nous devions pour notre protection, former une alliance quelconque ; ou devions-nous jeter les yeux ? Devions-nous de